

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : _____ Dossier complet le : _____ N° d'enregistrement : _____

1. Intitulé du projet

Restauration hydro-morphologique et protection contre les crues - Commune de Luzinay
Bassin du JOUX

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval (SIRRA)

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale M. DENOLLY Patrick

RCS / SIRET

2	0	0	0	0	8	5	7	6	9	0	0
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique Syndicat

012 Association
Blaise Cuvet

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau.	Loi sur l'eau 3.1.2.0 - Installation de micro seuils végétalisés en lit mineur d'une hauteur maximale de 30 cm répartis sur un linéaire de 340 ml, en amont de la commune de Luzinay. - Recalibrage du lit mineur du Joux au droit du stade de rugby sur 135 ml - Adoucissement de berges sur le Joux sur un linéaire de 510 ml en amont jusqu'à sa confluence avec la Sévenne

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Secteur amont Luzinay - lotissement le Caron
Projet d'aménagement du lit mineur du Joux pour prévention de l'érosion par mise en place de 11 seuils en génie végétal de hauteur 30cm. La mise en place de fagot de bois mort avec implantation de pieux en bois imputrescibles permettra le réengraissement du lit.
Secteur Luzinay - pont des Allobroges
Augmentation du gabarit de la rivière en amont et en aval du pont des Allobroges (<100 ml) et du gabarit du pont sous la route des Allobroges. Stabilisation des berges prévue en aval du pont avec l'implantation de caissons végétalisés en RG et enrochements en RD
Secteur des deux stades
Augmentation de la capacité du lit mineur sur un linéaire de 135 ml dans le but de favoriser le dépôt de sédiments
Secteur aval - confluence Sévenne
Renaturation et diversification du lit aval, récréation d'une zone humide à la confluence. Augmentation du lit mineur.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a plusieurs objectifs :

- protection contre les inondations : du centre-ville de Luzinay contre les crues d'occurrence trentennale, suite aux orages et inondations de 2013 et 2014. Augmentation du gabarit du pont des Allobroges, zone de blocage hydraulique des écoulements.
- lutte contre l'érosion sur les secteurs du lotissement du Caron et de l'aval du pont des Allobroges.
- amélioration de la gestion des sédiments : augmentation de la capacité du lit mineur dans une zone identifiée comme zone de dépôt.
- diversification des écoulements : secteur aval, à l'amont de la confluence avec la Sévenne, augmentation de la section du lit mineur, replantation de ripisylve en berge.

Le projet répond au Contrat de Rivière du Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval (SIRRA) :

- Contrat de Rivière - Objectif B-4-7 : Gestion des risques hydrauliques : réduire les aléas et la vulnérabilité à l'origine des risques, en privilégiant la restauration du fonctionnement naturel. Études post-crue pour la protection des biens et des personnes contre les crues et les inondations.

Le PAPI d'intention du SIRRA cite les crues de 2013 et 2014 à Luzinay, ce projet entre dans l'axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La réalisation des travaux est prévue en période estivale, en 2022.

Le Joux est un cours d'eau en assec la plupart du temps, excepté à la confluence avec la Sévenne.

Les travaux seront réalisés en période d'assec.

A la confluence, les terrassements concernent principalement le lit majeur; en cas d'intervention en lit mineur, les écoulements seront temporairement dérivés (batardeau, buse, ...)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase d'exploitation correspond aux opérations d'entretien du Joux, assurés par le SIRRA annuellement.

Il est prévu un curage de la zone de gestion sédimentaire à l'issue de chaque crue ayant entraîné un dépôt important de sédiment.

Des repères physiques et un profil en long de référence seront définis pour déclencher le curage et caler le niveau objectif du fond de la zone de dépôt.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à Autorisation Environnementale au titre des rubriques 3.1.2.0, 3.2.1.0.

Il sera soumis à Déclaration Environnementale au titre de la rubrique 3.1.4.0. et 3.3.5.0

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Seuils de fond en technique végétale - lotissement Caron	H < 30cm
- Réfection du pont des Allobroges et élargissement du lit mineur	35 ml
- Reçalibrage du lit secteur des stades, et gestion des atterrissements	135 ml
- Adoucissement de berge sur le Joux aval	510 ml

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Luzinay - se reporter aux plans joints
en annexe

Coordonnées géographiques¹

Long. 04°9'51"05 Lat. 45°58'86"0

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Commune de Luzinay - se reporter aux plans joints en annexe

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?**

Oui

Non

Remplacement du pont des Allobroges existant par un ouvrage plus
grand.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de diversification sur le Joux aval se trouve dans la zone humide de la Sévenne. Ce projet a pour objectif de renaturer le Joux sur sa partie aval, en favorisant la diversité d'habitats pour améliorer l'état piscicole et recréer des conditions favorables aux développements d'une zone humide à la confluence.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Luzinay ne se situe pas dans une zone de répartition des eaux. Elle se situe à environ 5 km de le ZRE des Couloirs de l'Est Lyonnais.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le ruisseau du Joux se situe à environ 3,5 km à l'ouest du captage de Danone et à 3,0 km du périmètre de protection éloigné.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'élargissement du lit du Joux dans la zone située entre les deux stades sera sujet à des déblais qui ne pourront être réutilisés dans d'autres phases de travaux. De même pour l'élargissement du lit en amont de la confluence avec la Sévenne. Le volume total de déblais pour l'ensemble des travaux est de l'ordre de 4800m3.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le cours d'eau est en assec une grande partie de l'année, les travaux ne généreront pas la biodiversité du lit. Les seuils végétaux mis en place sur le secteur amont du Joux ne généreront pas la continuité piscicole car ne dépassant pas 30 cm.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux prévus sur le Joux sur les zones : - entre les deux stades (135 ml) (zone urbanisée) - aval, juste en amont de la confluence avec la Sévenne (510 ml) prévoient des élargissement du lit du Joux, et donc une emprise plus importante (de l'ordre de 5 mètres) sur les terrains naturels situés à proximité immédiate.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Luzinay est soumise au risque technologique suivant : - Total Raffinage France, ESSO, SPMR, SDSP pour des effets thermiques et de surpression. Situation approuvée au 11/12/2018.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il existe un zonage réglementaire sur la prise en compte de la sismicité à Luzinay. Ce risque est caractérisé à 3/5 niveaux. Luzinay est également caractérisée comme zone à potentiel radon sur un niveau 1 / 3. Il n'existe pas de PPRI sur la commune.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase travaux de réfection du pont des Allobroges, le trafic de la route des Allobroges sera altéré partiellement. Le trafic sera augmenté uniquement pendant la phase travaux pour la gestion des déblais.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Durant la phase travaux, des engins interviendront dans le centre-ville de Luzinay, notamment lors de la réfection du pont des Allobroges et pour le transport de matériaux.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La mise en place de seuils végétalisés sur le secteur amont du Joux nécessite l'enfonçage de pieux battus mécaniquement dans le lit mineur du cours d'eau.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Projet concomitant sur le Maras porté par le SIRRA (commune de Luzinay).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Pas d'effet négatif du projet sur l'environnement ou la santé humaine.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non.

La seule zone potentiellement impactée est la confluence avec la Sévenne identifiée comme zone humide. La nature du projet consiste à renforcer ce caractère par arasement partiel du remblai en lit majeur et création d'une berge végétalisée inondable.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

S^t Jean de Bournay

le,

24/12/2020

Signature

Patrice Dorelly
chef de pôle Aménagement / ouvrage
Dorelly



